

ASSOCIATIONS

Vos démarches en toute simplicité

Contacts et procédures utiles pour les demandes liées à la vie associative.

SPORT

LOISIRS

CULTURE

SOCIAL

1



VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

POUR TOUTE DEMANDE LIÉE À LA VIE ASSOCIATIVE, une adresse unique :

associations@lemalesherbois.fr

Cette adresse est à utiliser pour toutes vos demandes et démarches administratives.

2



RÉSERVER UNE SALLE MUNICIPALE

Vous souhaitez organiser une réunion, une assemblée générale, une manifestation ou un événement associatif ?

Transmettez votre formulaire dûment rempli par mail.

Les formulaires sont téléchargeables sur le site internet www.lemalesherbois.fr.

Délai : 1 mois avant l'évènement pour le Grand Écrin et 10 jours pour les autres salles

3



OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

Vous souhaitez organiser une manifestation sur la voie publique, une brocante, une course ...

Une autorisation préalable est obligatoire.

Merci de transmettre votre demande le plus tôt possible afin de permettre son instruction en indiquant :

- Nom de l'association :
- Nature de l'évènement :
- Date et Horaires :
- Lieu :

Pièce obligatoire : Attestation d'assurance du demandeur

À l'issue de cette instruction, vous recevrez un arrêté. Cet arrêté devra être **obligatoirement** affiché sur le lieu de l'évènement par vos soins.

Délai : 1 mois avant l'évènement

4



VENTE DE BOISSONS : QUELLES DÉMARCHES ?

Lors d'une manifestation associative, la vente de boissons est réglementée.

Pour tenir une buvette temporaire, **une autorisation de débit de boissons est nécessaire.**

Transmettez votre formulaire dûment rempli par mail.

Le formulaire est téléchargeable sur le site internet

www.lemalesherbois.fr.

Délai : 15 jours avant l'évènement

5



COMMUNIQUER SUR LES SUPPORTS DE LA COMMUNE

Vous souhaitez promouvoir votre événement ?

La commune du Malesherbois peut relayer vos informations sur le **site internet, les réseaux sociaux, les panneaux d'information et les supports de communication municipaux.**

Merci de transmettre les informations suivantes :

- une affiche ou un visuel ;
- la date, les horaires et le lieu ;
- les coordonnées du contact organisateur.

à l'adresse suivante : communication@lemalesherbois.fr

URGENCE : APRÈS 17H, WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS

Pour toute situation nécessitant une intervention urgente sur le domaine communal :

Un seul numéro → numéro d'astreinte :

02 38 34 85 36

